



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 34987

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les palmarès internationaux des universités et les suites qui seront données aux préconisations du rapport du sénateur Joël Bourdin sur l'impact de ces outils. Constatant la réelle utilité pour la plupart de nos universités et grandes écoles de ces palmarès, apparus depuis 1983 avec la première édition du fameux classement de Shanghai, l'auteur préconise plusieurs pistes d'action comme la création d'un portail Internet qui regrouperait des indicateurs utiles aux étudiants, chercheurs ou entreprises, avec des données factuelles sur les programmes, taux de réussite, nombre de publications..., mais aussi des indicateurs d'opinion (relations avec les professeurs, organisation des études, préparation à l'entrée sur le marché du travail...), données qui permettraient ensuite des classements à la carte selon les priorités de chacun. Ce procédé existe déjà en Allemagne et favorise l'accès à ces informations importantes pour les étudiants sans avoir à « noter » les établissements. Aussi souhaite-t'il connaître sa position sur ce sujet ainsi que ses actions engagées et à venir, notamment au niveau européen, pour parvenir à l'élaboration d'un tel portail à l'échelle de l'Union.

Texte de la réponse

Comme l'a mis en exergue le rapport du sénateur Joël Bourdin, les nombreux palmarès internationaux des universités et des grandes écoles, du type du classement de Shanghai, ne rendent compte que partiellement et imparfaitement de la réalité de l'enseignement supérieur. Pour intéressants qu'ils soient, ils ne permettent pas de donner aux étudiants, à leurs familles, aux enseignants-chercheurs, aux établissements eux-mêmes, et à la société, une information claire et objective, reposant sur une méthodologie partagée. Ce déficit de transparence ne facilite pas une orientation optimale des étudiants. De surcroît, il n'est pas de nature à favoriser une mobilité étudiante et enseignante qui constitue pourtant un objectif majeur pour le renforcement de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Afin de remédier à cette insuffisance préjudiciable de lisibilité, la Présidence française de l'Union européenne a notamment organisé une conférence sur les comparaisons internationales en éducation qui s'est tenue à Paris, les 13 et 14 novembre dernier. Cette conférence, ouverte par Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, a permis de lancer un signal politique très important : l'Europe a choisi de ne plus subir les classements des autres, mais souhaite se doter de son propre classement des universités d'Europe et du monde entier : le classement européen des universités. Ce classement devra être conçu comme une aide à la décision de mobilité des étudiants, en offrant une information claire et objective sur l'offre de formations en Europe et dans le monde. C'est pourquoi un classement européen doit construire une véritable cartographie des disciplines en Europe. Il faut que les étudiants européens disposent de toutes les informations nécessaires pour bâtir un parcours européen de formation autour de leur propre projet professionnel. L'étudiant en droit n'a pas le même besoin que le mathématicien, l'historien ne cherche pas la même information que l'étudiant en biologie. Le classement européen des universités sera un outil au service des étudiants, leur permettant de s'orienter parmi les formations proposées en Europe et de choisir sur la base d'une information objective et calibrée en fonction de leurs besoins individuels. C'est en ce sens qu'il deviendra un véritable moteur de la mobilité étudiante en Europe, et un outil pour nos enseignants et

nos chercheurs. La Présidence française, qui a beaucoup milité pour la mise en place d'un tel outil, se félicite de la décision de la Commission européenne qui vient de lancer un appel d'offres pour mettre en place ce classement d'ici 2010.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34987

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9684

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1112